



AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 245-26

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Justine

QUE Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 245-26

Le règlement numéro 245-26 a pour but de réviser le règlement #204-22 Code d'éthique et de déontologie des élus ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci

QUE Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement à la Mairie situé au 167, route 204 à Sainte-Justine, sur les heures d'ouverture.

QUE Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À SAINTE-JUSTINE, CE 14 AVRIL 2026

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Frédéric Giguère directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon sergent d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité, entre 9 h et 16 h 30 le 14^e jour du mois d'avril 2026 conformément au Règlement numéro 239-25 sur les modalités de publication des avis publics.

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier



SAINTE-JUSTINE